



Méry-sur-Marne

République française
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 077-217702901-20250310-DM202503-CC

DECISION DU MAIRE N°2025-03

CONTRAT D'ABONNEMENT POUR UN LOGICIEL DE REDACTION ET CONVOCATION

Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°2025-20 du 7 mars 2025 attribuant au maire le pouvoir d'exercer certaines attributions par délégation ;

Considérant la proposition de contrat d'abonnement présenté par la société JVS Mairistem dont le siège social est situé 7, espace Raymond Aron à Saint-Martin-sur-le-pré, représentée par Shade DE WACHTER en sa qualité de conseillère commerciale ;

Considérant la nécessité de disposer d'un logiciel permettant la rédaction des actes administratifs, la gestion et l'envoi des convocations horodatées ;

DECIDE

Article 1 : Un contrat d'abonnement pour le logiciel en ligne IXCHANGE REDACTION & CONVOCATION est conclu avec la société JVS Mairistem.

Article 2 : Le contrat prendra effet le 10 mars 2025 pour une durée d'un an renouvelable pour une durée égale par tacite reconduction jusqu'à sa dénonciation.

Article 3 : L'ensemble des conditions particulières figurent dans le contrat annexé à la présente décision.

Article 4 : Le montant de l'abonnement annuel sera inscrit au budget communal de chaque année couverte par la durée du contrat.

À Méry-sur-Marne, 10 mars 2025



La Maire,

Sami SEDDIK